

**N°29 Spécial**  
**du 5 septembre 2011**



PRÉFÈTE DE LA CÔTE D'OR

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PRÉFECTURE  
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION DES RESSOURCES  
Service départemental des systèmes  
d'information et de communication

Ghislaine STIMBRE  
03.80.44.65.28  
ghislaine.stimbre@cote-dor.gouv.fr

La version intégrale de ce recueil peut être consultée sur simple demande  
à partir du 5 septembre 2011  
aux guichets d'accueil de la Préfecture et des Sous-Préfectures, à l'atelier P.A.O. de la Préfecture  
et sur le site internet de la préfecture : <http://www.bourgogne.pref.gouv.fr>  
Rubrique Préfecture de la Côte d'Or - Sous-rubrique « La Préfecture »

## S O M M A I R E

### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

#### COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET INTERNE

[ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 324/SG du 31 août 2011 donnant délégation de signature à Mme Corinne ETAIX, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, concernant la compétence départementale.....2](#)

### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

#### CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE DIJON - SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE DIJON SUD

[Délégation de signature du 1er septembre 2011 - Agents chargés du recouvrement - Gracieux relevant de la filière gestion publique et recouvrement - Délégation du responsable du SIP.....3](#)

[Délégation de signature du 1er septembre 2011 - Agents chargés de l'accueil généraliste - Gracieux relevant de la filière gestion publique - Délégation du responsable du SIP.....4](#)

### DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE-EST

[Arrêté du 1er septembre 2011 portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière.....5](#)

[Arrêté du 1er septembre 2011 portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de pouvoir adjudicateur.....7](#)

[Arrêté du 1er septembre 2011 portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale.....8](#)

[Arrêté du 1er septembre 2011 portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué.....10](#)

### CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE DIJON

[DELEGATION de SIGNATURE du 1er septembre 2011 - Engagements de commandes et liquidations de factures relevant de la Direction des Services Techniques, Logistiques et Mission Bocage Central.....11](#)

[DELEGATION de SIGNATURE du 1er septembre 2011 - Engagements de commandes et liquidations de factures relevant de la Direction des Services Techniques, Logistiques et Mission Bocage Central.....11](#)

[DELEGATION de SIGNATURE du 1er septembre 2011 - Présidence Commission Appel d'Offres.....11](#)

[DELEGATION de SIGNATURE du 1er septembre 2011- Direction Générale.....11](#)

[DELEGATION de SIGNATURE du 1er septembre 2011 - Signature des marchés relevant de la Direction des affaires économiques, de la Direction des services techniques, logistiques et Mission Bocage Central.....12](#)

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

### COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET INTERNE

#### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 324/SG du 31 août 2011 donnant délégation de signature à Mme Corinne ETAIX, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, concernant la compétence départementale

VU le règlement n° 338/97 du conseil européen du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce modifié par le règlement n° 1497/2003 de la commission européenne du 18 août 2003 ;

VU le règlement n° 1808/2001 de la commission européenne du 30 août 2001, portant modalités d'application du règlement CE n° 338/97 du 9 décembre 1996 ;

VU le règlement n° 349/2003 de la commission européenne du 25 février 2003 suspendant l'introduction dans la Communauté de spécimens de certaines espèces de faune et de flore sauvages ;

VU l'accord européen (ADR) du 29 mai 2009 relatif au transport international des marchandises dangereuses ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de la route ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code des transports ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le code pénal ;

VU la loi n° 77-1423 du 27 décembre 1997 autorisant l'approbation de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 78-959 du 30 août 1978 modifié portant publication de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-292 du 26 mars 2004 relatif au conseil scientifique régional du patrimoine et modifiant le code de l'environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010, et notamment ses articles 18, 43 et 44 I ;

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU le décret n° 2010-1443 du 25 novembre 2010 relatif aux attributions du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

VU le décret du 25 novembre 2010 nommant Mme Anne BOQUET, préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or (hors classe) ;

VU l'arrêté interministériel du 30 juin 1998 fixant les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et des règlements (CE) n° 338/97 du conseil européen et (CE) n° 1808/2001 de la commission européenne ;

VU l'arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demandes et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L411-2 du code de l'environnement portant protection des espèces de faune et de flore sauvage ;

VU l'arrêté ministériel du 27 juillet 2011 portant nomination de Mme Corinne ETAIX en qualité de directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne ;

VU l'arrêté n° 10-01 BAG du 11 janvier 2010 de Monsieur le préfet de la région de Bourgogne portant organisation de la DREAL de Bourgogne ;

VU l'arrêté préfectoral n°302/SG du 5 août 2011 donnant délégation

de signature à M. Eric GUERIN, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne par intérim ;

VU la circulaire ministérielle du 2 octobre 2007 relative à l'accès à la propriété privée dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel de l'article L. 411-5 du code de l'environnement ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or ;

#### A R R Ê T É :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à compter du 1er septembre 2011 pour le département de la Côte d'Or, à Mme Corinne ETAIX, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne, pour toutes les décisions et tous les documents relevant de ses attributions dans les domaines d'activité énumérés ci-dessous :

#### I. Police de l'environnement :

- mines et sécurité dans les carrières,
- dépôts permanents d'explosifs et utilisation dès réception,
- recherche et exploitation d'hydrocarbures,
- eaux minérales
- stockage souterrain d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés, de gaz et de produits chimiques,
- production, transport et distribution du gaz ainsi que production et transport de l'électricité,
- canalisations de transport et de distribution de fluides sous pression (gaz naturel, hydrocarbures liquides ou liquéfiés, produits chimiques, vapeur d'eau, eau surchauffée), y compris l'habilitation des agents de la DREAL pour effectuer les contrôles et constatations relatifs à la surveillance et à la sécurité de ces canalisations,
- équipements sous pression,
- utilisation de l'énergie, y compris l'habilitation des agents de la DREAL pour effectuer les contrôles et constatations s'y rapportant,
- surveillance et contrôle des transferts transfrontaliers de déchets, y compris les autorisations d'importation et d'exportation,
- contrôle des émissions de gaz à effet de serre,
- délivrance des certificats d'économie d'énergie.

#### II. Transports :

- réception et contrôle des véhicules,
- gestion des agréments des contrôleurs et des installations de contrôle des véhicules poids lourds (délivrance, suspension, retrait),
- autorisation ou retrait d'autorisation de mise en circulation de véhicule de dépannage.

#### III. Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques :

a – Dispositions communes au contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques

- nécessité de compléments à une étude de dangers sous un certain délai (article R.214-117 du code de l'environnement)

b – Contrôle des ouvrages autorisés

- autorisation ou refus d'autorisation à ne pas disposer de dispositif d'auscultation (article R.214-124 alinéa 1 du code de l'environnement)
- décision d'imposer un dispositif d'auscultation à un barrage de classe D (article R.214-124 alinéa 2 du code de l'environnement)
- approbation des modalités de mise en œuvre des examens techniques complets (ETC) (articles R.214-129 alinéa I, R.214-139 alinéa I et R.214-142 alinéa I du code de l'environnement)
- demande d'un rapport suite à la survenance d'un événement intéressant la sûreté hydraulique (EISH) (article R.214-125 du code de l'environnement)
- décision de demande de pièces complémentaires au dossier de l'ouvrage sous un certain délai (article 3 de

l'arrêté du 29 février 2008 modifié)

- décision de demande d'éléments complémentaires à un examen technique complet (ETC) ou d'un nouvel ETC (article 7 alinéa II de l'arrêté du 29 février 2008 modifié).

c – Contrôle des ouvrages concédés

- demande d'un rapport suite à la survenance d'un événement intéressant la sûreté hydraulique (EISH) (article 6 de l'arrêté du 21 mai 2010).

IV. Protection de l'environnement :

a - Protection des espèces de faune et de flore sauvages

- permis et certificats relevant de l'application du règlement (CE) n° 338/97 du 9 décembre 1996 modifié,
- autorisation pour le transport en vue de relâcher dans la nature de spécimens d'espèces animales protégées,
- dérogation pour la capture ou l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées autres que grenouille rousse et cormorans,
- dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux, d'espèces animales protégées sauf pour les cormorans,
- dérogation pour la coupe, l'arrachage, la cueillette, l'enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées,
- dérogation pour l'utilisation, la mise en vente ou l'achat de spécimens d'animaux ou de végétaux d'espèces protégées sauf pour la grenouille rousse,

b – Sites Natura 2000

- arrêté relatif à la composition du comité de pilotage des sites Natura 2000, pour les sites non dotés de DOCOB et pour le site FR2600992 (article R.414-8 du code de l'environnement)
- arrêté d'approbation du document d'objectifs d'un site Natura 2000 (article R.414-8-3 du code de l'environnement).

c – Inventaires, études et travaux

Autorisations de pénétrer ou d'occuper temporairement un terrain dans les propriétés privées situées sur le territoire du département de la Côte d'Or.

Ces autorisations pourront être accordées aux personnels de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne, ainsi qu'à ceux des entreprises auxquelles ledit service aura délégué ses droits pour intervenir ou mener des études. A cet effet, ils pourront y installer des bornes, des balises, des repères ou des signaux, y exécuter ces ouvrages temporaires et autres travaux rendus indispensables pour la réalisation de la mission pour laquelle ils auront été autorisés.

Les formalités prescrites par la loi du 29 décembre 1892 et par la loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 auxquelles sont soumises les autorisations de pénétrer ou d'occuper temporairement un terrain dans les propriétés privées devront être intégralement reprises dans ces décisions. Ces dernières feront l'objet d'arrêtés préfectoraux qui seront publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte d'Or.

Article 2 :

I. La présente délégation n'inclut pas les actes relatifs à l'administration domaniale (acquisitions, cessions, prises à bail et renouvellement) ni ceux relatifs aux opérations de recrutement des personnels statutaires.

II. Sont en outre exceptées de la présente délégation les décisions qui :

- mettent en jeu le pouvoir de contrôle de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales,
- font intervenir une procédure d'enquête publique instruite par les services de la préfecture.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article 44 III du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, Mme Corinne ETAIX peut subdéléguer sa signature aux agents de l'Etat placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires énumérées au

présent arrêté. Cette subdélégation prendra la forme d'une décision notifiée aux agents et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte d'Or, dont copie me sera adressée, ainsi qu'à Madame la directrice régionale des finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n°302/SG du 5 août 2011 donnant délégation de signature à M Eric GUERIN, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement par intérim et toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogés à compter du 1er septembre 2011.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or.

La préfète,  
signé : Anne BOQUET

## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

### *CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE DIJON - SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE DIJON SUD*

#### **Délégation de signature du 1er septembre 2011 - Agents chargés du recouvrement - Gracieux relevant de la filière gestion publique et recouvrement - Délégation du responsable du SIP**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de DIJON SUD

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 396 A de son annexe II ,

Vu le livre des procédures fiscales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2009 portant création de services des impôts des particuliers dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. – Délégation de signature est donnée aux agents et contrôleurs du Trésor désignés ci-après :

- DUPORT Estelle
- ERAZMUS Philippe
- GUILLEMENOT Frédérique
- HADAS Pascale
- LAURENT Véronique
- MOUTRILLE Michelle
- N TOUATOLO Léon
- PETITOT Martine
- PARCHOMENKO Larissa
- RABIN Catherine
- RECOUVREUX Christophe
- RENARD Delphine
- ROSEE Michel
- ROULLET Lydie
- TALFUMIERE Sophie

à l'effet de :

- statuer sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 1 000 euros,

- statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000 euros.

Article 2. – La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la COTE D'OR

Le Chef du service,  
signé Henri NOGUE

---

**Délégation de signature du 1er septembre 2011 - Agents chargés de l'accueil généraliste - Gracieux relevant de la filière gestion publique - Délégation du responsable du SIP**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de DIJON SUD,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 396 A de son annexe II ,

Vu le livre des procédures fiscales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2009 portant création de services des impôts des particuliers dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. – Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des Finances Publiques désignés ci-après :

- HENNEQUIN Charles
- LAMY Pascal
- LAURENT Véronique
- LHOMOND Pascal
- MOINDROT Nathalie
- ROBLOT Pascal

à l'effet de statuer :

- sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 1 000 euros;

- sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000 euros.

Article 2. – La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la COTE D'OR

Le Chef du Service des Impôts des Particuliers,  
signé Henri NOGUE

---

## DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE-EST

**Arrêté du 1er septembre 2011 portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière**

La Préfète de la Région Bourgogne,  
Préfète de la Côte d'Or  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le régime de la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et du préfet de police de Paris ;

VU l'arrêté du 23 juin 2006 du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer portant nomination de M. Denis HIRSCH en qualité de Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est ;

VU l'arrêté préfectoral de la Préfète de la Côte d'Or n° 055/SG du 21 février 2011 donnant délégation de signature à M. Denis HIRSCH, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière, et lui permettant de donner délégation pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation aux agents placés sous son autorité ;

ARRETE

Article 1 : Subdélégation permanente de signature est donnée à :

- M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'ingénierie,
  - M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'exploitation,
- à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions les décisions suivantes :

### A/ GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL NON CONCEDE

A1 - Délivrance des permissions de voirie, accords d'occupation, des autorisations et conventions d'occupation temporaire  
Code du Domaine de l'État : art. R53  
Code de la voirie routière : art. L113-1 et suivants  
Circ. N° 80 du 24/12/66

A2 - Autorisation d'emprunt du sous-sol par des canalisations diverses, branchements et conduites de distribution, d'eau et d'assainissement, de gaz et d'électricité, de lignes de télécommunication, de réseaux à haut-débit et autres  
Code de la voirie routière : art. L113-1 et suivants

A3 - Autorisation et renouvellement d'implantation de distributeurs de carburant sur le domaine public  
Circ. N° 69-113 du 06/11/69

A4 - Convention de concession des aires de service

A5 - Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversée des routes nationales non concédées par des voies ferrées industrielles  
Circ. N° 50 du 09/10/68

A6 - Délivrance des alignements individuels et des permis de stationnement, sauf en cas de désaccord avec le maire de la commune concernée lorsque la demande intéresse une agglomération ou un autre service public  
Circ. N° 69-113 du 06/11/69  
Code de la voirie routière : art. L112-1 et suivants ; art. L113-1 et suivants  
Code du domaine de l'État : art. R53

A7 - Agrément des conditions d'accès au réseau routier national  
Code de la voirie routière : art. L123-8

### B/ EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER NATIONAL NON CONCEDE

B1 - Arrêtés réglementant la circulation sur routes nationales et autoroutes non concédées hors agglomération, à l'occasion de travaux non couverts par les arrêtés permanents  
Code de la route : art. R 411-8 et R 411-18  
Code général des collectivités territoriales  
Arrêté du 24/11/67

B2 - Réglementation de la circulation sur les ponts  
Code de la route :  
art. R 422-4

B3 - Établissement des barrières de dégel et réglementation de la circulation pendant la fermeture  
Code de la route :  
art. R 411-20

B4 - Autorisation de circulation pour les véhicules de la direction interdépartementale des Routes Centre Est équipés de pneumatiques à crampon ou extension des périodes d'autorisation  
Code de la route :  
art. 314-3

B5 - Autorisations à titre permanent ou temporaire de circulation à pied, à bicyclette ou cyclomoteur du personnel d'administration, de services ou d'entreprises dont la présence est nécessaire sur le réseau autoroutier et sur les routes express, non concédés  
Code de la route :  
art. R 432-7

### C/ AFFAIRES GENERALES

C1 - Remise à l'administration des domaines de terrains devenus inutiles au service

Code du domaine de l'État : art. L53

C2 - Approbation d'opérations domaniales

Arrêté du 04/08/1948, modifié par arrêté du 23/12/1970.

C3 – Représentation devant les tribunaux administratifs

Code de justice administrative : art R431-10

Article 2 : La même subdélégation sera exercée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et conformément au tableau de répartition annexé, par les fonctionnaires dont les noms suivent et par leurs intérimaires désignés :

Chefs de services et chefs de SREX :

- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale
- M. Paul TAILHADES, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'état, chef du service patrimoine et entretien
- M. Marin PAILLOUX, ingénieur des ponts des eaux et forêts, chef du service exploitation et sécurité
- M. Thierry MARQUET, ingénieur en chef des travaux publics de l'état, chef du service régional d'exploitation de Moulins

Chefs d'unités et de districts :

- Mme Karine AUBERT, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du district de Mâcon
- Mme Agnès BAILLEUL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la cellule gestion du domaine public
- Mme Sandra CHAVOZ, attachée d'administration, chef du pôle juridique

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unités et de districts désignés ci-dessus, la même subdélégation sera exercée, conformément au tableau de répartition annexé, par les fonctionnaires dont les noms suivent :

- M. Jean GALLET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Mâcon

Article 4 : Toute subdélégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

Article 5 : Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte d'Or.

A Lyon, le 01/09/2011

Pour la Préfète, par délégation,  
Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est  
signé Denis HIRSCH

CÔTE D'OR- Annexe 1 à l'arrêté de subdélégation de signature DIR en matière de gestion du domaine public et de circulation routière																	
Service	PRENOM NOM	FONCTION	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	B1	B2	B3	B4	B5	C1	C2	C3
DIR CE / Direction	Yves DUPUIS	Directeur de l'exploitation	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
DIR CE / Direction	Didier BRAZILLIER	Directeur de l'ingénierie	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
DIR CE / SG	Anne-Marie DEFRANCE	Secrétaire générale													*		*
Service patrimoine et entretien (SPE)	Paul TAILHADES	Chef du SPE	*	*	*	*	*	*		*	*		*	*	*	*	
Service exploitation et sécurité (SES)	Marin PAILLOUX	Chef du SES	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	
SREX de Moulins	Thierry MARQUET	Chef du SREX de Moulins	*	*			*	*	*	*	*		*	*	*		
SREX de Moulins	Karine AUBERT	Chef du district de Mâcon	*	*			*	*	*	*	*		*	*			
SREX de Moulins	Jean GALLET	Adjoint au chef du district de Mâcon	*	*			*	*									
DIR CE / SG / Pôle juridique	Sandra CHAVOZ	Chef du pôle juridique															*
DIR CE / SPE / GDP	Agnès BAILLEUL	Chef de la cellule GDP	*	*			*	*	*								

**Arrêté du 1er septembre 2011 portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de pouvoir adjudicateur**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> Août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-660 du 9 juin 2005 relatif aux attributions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;

Vu le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> Août 2006 portant Code des marchés publics ;

Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué,

Vu l'arrêté du 26 mai 2005 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2006 du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, nommant M. Denis HIRSCH, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, en qualité de Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2006 fixant l'organisation de la direction interdépartemental des routes Centre-Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6448 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 portant désignation du pouvoir adjudicateur des marchés de la direction interdépartementale des Routes Centre-Est ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Sur proposition Monsieur Denis HIRSCH, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est, à l'effet de signer les marchés publics et tous actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et les cahiers des Clauses Administratives Générales passés dans le cadre des missions qui lui sont attribuées.

**ARRETE**

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'ingénierie, et M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'exploitation, à l'effet d'effectuer les actes dévolus au pouvoir adjudicateur.

Article 2 : Est exclue de cette délégation, la signature des actes d'engagement des marchés supérieurs à 5 700 000 euros HT.

Article 3 : Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est, ainsi qu'à leurs intérimaires désignés, à l'effet de signer les marchés passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du Code des Marchés Publics :

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 90 000 euros H.T à :

- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, IDTPE, secrétaire générale
- M. Paul TAILHADES, IDTPE, chef du service patrimoine et entretien
- M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation et sécurité
- M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- M. Jacques MOUCHON, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon
- M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- M. Christian GAIOTTINO, IDTPE, chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
- Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry pour le domaine des tunnels
- M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du service d'ingénierie routière de Lyon

- M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, chef du pôle ouvrages d'art au service d'ingénierie routière de Lyon

- M. Gilles CARTOUX, IDTPE, chef du service d'ingénierie routière de Moulins

Pour ces mêmes chefs de service, le seuil est porté à 1 000 000 d'euros HT pour la signature des bons de commande pris en exécution du marché à bons de commande d'enrobés.

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 20 000 euros H.T à :

**Secrétariat Général :**

- M. Djilali MEKKAOUI, APE, chef des pôles gestion/management et ressources matérielles

- M. Jean-Louis MAGNAN, SACE, adjoint du chef des pôles gestion/management et ressources matérielles

- M. Benjamin BLOND, SACE, chargé de communication

- Mme Caroline COURTY, APE, chef du pôle ressources humaines

- Mme Sandra CHAVOZ, AAE, chef du pôle juridique

**Service patrimoine et entretien :**

- M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier

- M. Philippe WATTIEZ, ITPE, chef de la mission systèmes d'information

- M. Gérard BIRON, TSC, chef de la cellule ouvrages d'art

- Mme Agnès BAILLEUL, SACE, chef de la cellule gestion du domaine public

**Service exploitation et sécurité :**

- M. Cédric CHATENOU, ITPE, chef de la mission des politiques d'exploitation

- M. Franck ROBERT, ITPE, chef de projet

- M. Philippe BONANAUD, ITPE, chef de projet

- M. Jean-Louis DESPORTES, TSC, chef de la cellule mission sécurité routière

**SREX de Lyon :**

- M. Cédric GIRARDY, ITPE, chef du district de Lyon

- M. Patrick PREVEL, TSC, adjoint au chef du district de Lyon

- M. François BRUN, ITPE, chef du PC de Genas

- M. Olivier SENE, TSP, chef de maintenance PC Genas

- M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de Saint-Étienne

- M. Christian NOULLET, TSP, adjoint au chef du district de Saint Étienne

- M. Dominique ROZIER, TSC, chef du PC de Saint Étienne

- M. Mathieu PACOCHA, ITPE, chef de district de Valence

- M. Christian QUET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Valence

- M. François PERROT, TSP, chef de cellule gestion de la route

**SREX de Moulins :**

- M. Gérard LABORDE, TSC, chef de la cellule gestion de la route

- M. Éric BERNARD, contrôleur principal, chef du PC de Moulins

- M. Yves PEYRARD, contrôleur divisionnaire, chef du district de La Charité-sur-Loire

- M. Patrice RICARDEAU, TSP, adjoint au chef du district de La Charité-sur-Loire

- M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef du district de Moulins par intérim jusqu'au 15/09/2011

- M. Dominique DARNET, TSC, chef du district de Moulins à compter du 16/09/2011

- M. Gilles DELAUMENI, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Moulins

- Mme Karine AUBERT, ITPE, chef du district de Mâcon

- M. Jean GALLET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Mâcon

**SREI de Chambéry :**

- M. Emmanuel BERNE, ITPE, chef du district de Chambéry, chef du PC Osiris

- M. André PICCHIOTTINO, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Chambéry

- M. Philippe MANSUY, PNTA, chef du district de Grenoble et chef du PC Gentiane

- M. Olivier VALOIS, TSC, adjoint au chef du district de Grenoble

- Mme Denise THIEVENAZ, SACE, chargée du pôle

administratif/chargée d'affaires patrimoine au district de Grenoble  
 - M. Thierry BATAILLE, SACE, chef du pôle administratif et de gestion  
 - M. Philippe DUTILLOY, ITPE, chef du pôle tunnels  
 - M. Jean-Louis FAVRE, ITPE, chef de projet  
 - M. Serge PROST, TSC, chef du pôle études  
 SIR de Lyon :  
 - Mme Joëlle JUNOD, SACN, chef du pôle administratif et de gestion  
 - M. Gilles GARNAUDIER, ITPE, chef du pôle études  
 - M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit  
 - Mme Eléonore ROUSSEAU, ITPE, chef de projet  
 - M. Samuel CADO, ITPE, chef de projet  
 - M. Jean-Pierre BENISTANT, TSC, chef de projet  
 - M. Julien CABUT, ITPE, chef de projet  
 - M. Ludovic VALENTINO, ITPE, chef de projet  
 - M. Julien CHAMPEYMOND, ITPE, chef de projet

SIR de Moulins :

- M. Philippe CHARBOUILLOT, SACE, chef du pôle administratif et de gestion  
 - M. Christian ZUCCALLI, TSP, chef du pôle études (antenne de Mâcon)  
 - M. Pascal DESMAISONS TSC, chef de la cellule assainissement  
 - M. Daniel PERRET, SACN, chef du pôle administratif et de gestion  
 - M. Guillaume LAVENIR, chef de projet  
 - M. Luc MAILLARD, TSC, chef de projet  
 - M. Romain CHAUMONTET, ITPE, chef de projet  
 - M. Patrick BERGER, ITPE, chef de projet  
 - M. Aimé NICOLIER, ITPE, chef de projet  
 - M. Eddy FAOU, ITPE, chef de projet

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 4 000 euros H.T à :

- M. Pascal BARRIER, contrôleur, chef du CEI de Dardilly à c/ du 01/05/2011  
 - M. Gérard PALLUIS, contrôleur, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite  
 - M. Bernard MARIUTTI, contrôleur, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite  
 - M. Jean-Pierre BREZE, contrôleur, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite  
 - M. Kamel BEKKOUCHE, contrôleur, responsable du secteur autoroutier au CEI de la Rocade-Est  
 - M. Stéphane BONIFACE, CEE, responsable du CEI annexe Machezal  
 - M. Marc BALDACHINO, OPA HCC2, gestionnaire de flotte au district de Lyon  
 - M. Bernard GARNIER, OPA HCC1, chef d'atelier au district de Lyon  
 - M. Serge FIALON, contrôleur, responsable du pôle développement du réseau au CEI de La Varizelle  
 - M. Franck LATOUR, contrôleur, responsable du pôle ouvrages d'art au CEI de La Varizelle  
 - M. Georges PICHON, contrôleur, responsable du pôle exploitation au CEI de La Varizelle  
 - M. Ugo DI NICOLA, contrôleur principal, responsable du pôle entretien courant planifié au CEI de La Varizelle  
 - Mme Myriam JUAN, SA, adjointe administrative du chef de district de Saint-Etienne  
 - M. Thierry SEIGNOBOS, contrôleur divisionnaire, chef du CEI Montélimar  
 - M. Daniel DILAS, contrôleur, chef du CEI Roussillon  
 - M. Lionel SONJON, contrôleur principal, chef du CEI Valence  
 - M. Christophe AUDIN, contrôleur, chef du CEI de Toulon-sur-Allier  
 - M. Jean-Claude VILATTE, contrôleur, chef du CEI Varennes  
 - M. Christophe FALISSARD, contrôleur, Chef des CEI d'Auxerre et du Cheminot  
 - M. Jean-Luc BERTOGLIO, contrôleur, chef du CEI de Roanne  
 - M. Didier BONNEFOY, contrôleur divisionnaire, chef du CEI Charnay-les-Mâcon  
 - M. Christian MARTIN, contrôleur principal, chef du CEI de La Charité-sur-Loire  
 - M. Jean-Michel AUCLAIR, contrôleur, chef du CEI de Clamecy  
 - Mme Sandrine VANNEREUX, contrôleur principal, chef du CEI de Saint-Pierre-le-Moutier  
 - M. Alain DUVERNE, contrôleur, chef du CEI de Montceau-les-Mines

- M. Jean-Luc GEORGEL, contrôleur, Centre de travaux (antenne de Mâcon)  
 - M. Joël BISCHOFF, contrôleur principal, chef du CEI Paray-le-Monial  
 - M. Henri SCHUMMER, contrôleur principal, chef du CEI de l'A38  
 - M. Jean CHEVALIER, OPA HCC2, chef d'atelier de Saint-Marcel  
 - M. Christian GENOT, OPA HCC1, adjoint au chef d'atelier de Saint-Marcel  
 - M. Gérard CHATELET, OPA HCC2, chef de l'unité d'exploitation de Cluny-Saint-Marcel  
 - M. André ALLOIN, OPA HCC2, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de Cluny-Saint-Marcel  
 - M. Serge BOUILLIN, OPA HCC1, adjoint au chef d'unité d'exploitation de Cluny-Saint-Marcel  
 - M. Olivier ANDRIOT, OPA, chef de l'atelier du district de Moulins  
 - M. Bernard PERRIER, contrôleur divisionnaire, chef du CEI d'Aigueblanche et du CEI annexe Albertville  
 - M. Alain DE BORTOLI, contrôleur divisionnaire, responsable d'exploitation du PC OSIRIS  
 - M. Daniel MICHALLET, contrôleur, chef du CEI de Comboire  
 - Mme Sylvie HOVETTE, SA, chargée des moyens généraux et de l'immobilier  
 - Mme Frédérique PLAT, contrôleur principal, coordonnatrice ASP

Article 4 : Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, sans limitation de montant, ainsi qu'à leurs intérimaires désignés, à l'effet de signer les marchés concernant :

- les actes de sous-traitance initiaux et modificatifs  
 - les actes relatifs aux réceptions des ouvrages, uniquement lorsqu'il s'agit de réceptions sans réserve ou avec des réserves mineures.

- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable  
 - Mme Anne-Marie DEFRANCE, IDTPE, secrétaire générale  
 - M. Paul TAILHADES, IDTPE, chef du service patrimoine et entretien  
 - M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation et sécurité  
 - M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes  
 - M. Jacques MOUCHON, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon  
 - M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins  
 - M. Christian GAIOTTINO, IDTPE, chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry  
 - Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry pour le domaine des tunnels  
 - M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du service d'ingénierie routière de Lyon  
 - M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, chef du pôle ouvrages d'art au service d'ingénierie routière de Lyon  
 - M. Gilles CARTOUX, IDTPE, chef du service d'ingénierie routière de Moulins

Article 5 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Rhône, de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne.

Pour le Préfet,  
 Et par délégation,  
 Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est  
 Signé Denis HIRSCH

**Arrêté du 1er septembre 2011 portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale**

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté préfectoral n°2010-6446 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 portant délégation de signature à M. Denis HIRSCH, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale ;



## A R R E T E

Article 1<sup>er</sup> : subdélégation permanente de signature est donnée à :

- M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'ingénierie à la direction interdépartementale des routes Centre-Est,
  - M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'exploitation à la direction interdépartementale des routes Centre-Est,
  - Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Centre-Est,
- à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et correspondances énumérés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 2010-6446 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 susvisé portant délégation de signature à M. Denis HIRSCH en matière de compétence générale.

Article 2 : sont exclues de la délégation donnée aux articles précédents :

- Les circulaires aux maires ;
- Toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet, se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux Cabinets Ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert) ;
- Toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales, ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers généraux lorsqu'elles portent sur des compétences relevant de l'Etat.

Article 3 : subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales à l'exclusion des actes visés à l'article 2 du présent arrêté, ainsi qu'à leurs intérimaires expressément désignés :

## Direction

- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable

## Secrétariat général

- M. Djilali MEKKAOUI, APE, chef des pôles gestion/management et ressources matérielles  
 - M. Jean-Louis MAGNAN, SACE, adjoint du chef des pôles gestion/management et ressources matérielles  
 - Mme Caroline COURTY, APE, chef du pôle ressources humaines  
 - M. Benjamin BLOND, SACE, chargé de communication  
 - Mme Sandra CHAVOZ, AAE, chef du pôle juridique

## Service patrimoine et entretien

- M. Paul TAILHADES, IDTPE, chef du service patrimoine et entretien  
 - M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier  
 - M. Philippe WATTIEZ, ITPE, chef de la mission systèmes d'information  
 - M. Gérard BIRON, TSP, chef de la cellule ouvrage d'art  
 - Mme Agnès BAILLEUL, SACE, chef de la cellule gestion du domaine public

## Service exploitation et sécurité

- M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation sécurité  
 - M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes  
 - M. Cédric CHATENOUD, ITPE, chef de la mission politiques d'exploitation  
 - M. Jean-Louis DESPORTES, TSC, chef de la cellule mission sécurité routière  
 - M. Franck ROBERT, ITPE, chef de projets

## SREX de Lyon

- M. Jacques MOUCHON, ICTPE, chef du SREX de Lyon  
 - M. François BRUN, ITPE, chef du PC de Genas  
 - M. Dominique ROZIER, TSC, chef du PC Hyrondelle (42)  
 - M. Cédric GIRARDY, ITPE, chef du district de Lyon  
 - M. Patrick PREVEL, TSC, adjoint au chef du district de Lyon  
 - M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de St Étienne

- M. Christian NOULLET, TSP, adjoint au chef du district de St Étienne  
 - M. Christian QUET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef de district de Valence  
 - Mathieu PACOCHA, ITPE, chef de district de Valence  
 - M. François PERROT, TSP, chef de la cellule gestion de la route

## SREX de Moulins

- M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du SREX de Moulins  
 - M. Éric BERNARD, contrôleur divisionnaire, chef du PC de Moulins et responsable de veille qualifiée  
 - M. Yves PEYRARD, contrôleur divisionnaire, chef du district de La Charité-sur-Loire  
 - M. Patrice RICHARDEAU, TSP, adjoint au chef du district de La Charité-sur-Loire  
 - M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef du district de Moulins par intérim jusqu'au 15/09/2011  
 - M. Dominique DARNET, TSC, chef du district de Moulins à c/ du 16/09/2011  
 - M. Gilles DELAUMENI, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Moulins  
 - Mme Karine AUBERT, ITPE, chef du district de Mâcon  
 - M. Jean GALLET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Mâcon  
 - M. Gérard LABORDE, TSC, chef de la cellule gestion de la route

## SIR de Moulins

- M. Gilles CARTOUX, IDTPE, chef du SIR de Moulins  
 - M. Christian ZUCCALLI, TSC, chef du pôle études  
 - M. Philippe CHARBOUILLOT, SACE, chef de pôle administratif et de gestion (antenne de Mâcon)  
 - M. Daniel PERRET, SACN, chef du pôle administratif et de gestion  
 - M. Pascal DESMAISONS, TSC, chef de la cellule assainissement  
 - M. Guillaume LAVENIR, chef de projet  
 - M. Luc MAILLARD, TSC, chef de projet  
 - M. Romain CHAUMONTET, ITPE, chef de projet  
 - M. Aimé NICOLIER, ITPE, chef de projet  
 - M. Patrick BERGER, ITPE, chef de projet (antenne de Mâcon)  
 - M. Eddy FAOU, ITPE, chef de projet

## SIR de Lyon

- M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du SIR de Lyon  
 - M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, chef du pôle ouvrages d'art  
 - M. Gilles GARNAUDIER, ITPE, chef du pôle études  
 - M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit  
 - Mme Joëlle JUNOD, SACN, chef du pôle administratif et de gestion  
 - Mme Eléonore ROUSSEAU, ITPE, chef de projet  
 - M. Samuel CADO, ITPE, chef de projet  
 - M. Jean-Pierre BENISTANT, TSC, chef de projet  
 - M. Julien CABUT, ITPE, chef de projet  
 - M. Ludovic VALENTINO, ITPE, chef de projet  
 - M. Julien CHAMPEYMOND, ITPE, chef de projet

## SREI de Chambéry

- M. Christian GAIOTTINO, IDTPE, chef du SREI de Chambéry  
 - Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe pour le domaine des tunnels  
 - M. Emmanuel BERNE, ITPE, chef du district de Chambéry, chef du PC Osiris  
 - M. André PICCHIOTTINO, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Chambéry  
 - M. Olivier VALOIS, TSC, adjoint au chef du district de Grenoble  
 - Mme Denise THIEVENAZ, SACE, chargée du pôle administratif/chargée d'affaires patrimoine au district de Grenoble  
 - M. Thierry BATAILLE, SACE, chef du pôle administratif et de gestion  
 - M. Philippe DUTILLOY, ITPE, chef du pôle tunnels  
 - M. Jean-Louis FAVRE, ITPE, chef de projet  
 - M. Philippe MANSUY, PNTA, chef du district de Grenoble et chef de l'unité PC Grenoble Mission Gentiane  
 - M. Serge PROST, TSC, chef du pôle études  
 - M. Alain DE BORTOLI, contrôleur divisionnaire, responsable d'exploitation du PC Osiris

## Service support mutualisé

Se reporter à la convention de mutualisation.

Article 4 : le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Rhône, de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne.

Lyon, le 01.09.2011  
 Pour le Préfet,  
 Par délégation,  
 Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est,  
 Signé Denis HIRSCH

**Arrêté du 1er septembre 2011 portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;  
 Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
 Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relative aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment l'article 43 ;  
 Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;  
 Vu le décret du 25 novembre 2010 portant nomination de M. Jean-François CARENCO en qualité de Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet de la zone de défense Sud-Est, Préfet du Rhône ;  
 Vu l'arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer ;  
 Vu l'arrêté du 17 octobre 2006 portant règlement de comptabilité du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué.  
 Vu l'arrêté du 23 juin 2006 portant nomination en qualité de Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est de M. Denis HIRSCH, Ingénieur général des ponts, des Eaux et des Forêts ;  
 Vu l'arrêté n°2010-6447 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 portant délégation de signature à M. Denis HIRSCH, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire ;

**A R R E T E**

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Didier BRAZILLIER, ICTPE, directeur de l'ingénierie
- M. Yves DUPUIS, ICTPE, directeur de l'exploitation
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, IDTPE, secrétaire générale

à effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires ci-après :

- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable
- M. Paul TAILHADES, IDTPE, chef du service patrimoine et entretien
- M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier
- M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation sécurité
- M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- M. Jacques MOUCHON, ICTPE, chef du SREX de Lyon
- M. Thierry MARQUET, ICTPE, chef du SREX de Moulins
- M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du SIR de Lyon
- M. Gilles CARTOUX, IDTPE, chef du SIR de Moulins
- M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, chef du pôle ouvrages d'art
- M. Christian GAIOTTINO, IDTPE, chef du SREI de Chambéry
- Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du SREI pour le domaine des tunnels

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements comptables auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent.
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après :

Secrétariat général :

- M. Djilali MEKKAOUI, APE, chef des pôles gestion/management et ressources matérielles

Service exploitation et sécurité / Pôle Équipements Systèmes :

- M. Frank ROBERT, ITPE, chef de projets
- M. Philippe BONANAUD, ITPE, chef de projets

SREX de Lyon :

- M. Cédric GIRARDY, ITPE, chef du district de Lyon
- M. Patrick PREVEL, TSC, adjoint au chef du district de Lyon
- M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de St-Étienne
- M. Christian NOULLET, TSP, adjoint au chef du district de St-Étienne
- M. Mathieu PACOCHA, ITPE, chef du district de Valence
- M. Christian QUET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef de district de Valence
- M. François PERROT, TSP, chef de la cellule gestion de la route

SREX de Moulins :

- M. Gérard LABORDE, TSC, chef de la cellule gestion de la route
- M. Yves PEYRARD, contrôleur divisionnaire, chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Patrice RICHARDEAU, TSP, adjoint au chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef du district de Moulins par intérim jusqu'au 15/09/2011
- M. Dominique DARNET, TSC, chef du district de Moulins à c/ du 16/09/2011
- M. Gilles DELAUMENI, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Moulins
- Mme Karine AUBERT, ITPE, chef du district de Mâcon
- M. Jean GALLET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Mâcon

SIR de Lyon :

- Mme Joëlle JUNOD, SACN, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Gilles GARNAUDIER, ITPE, chef du pôle études
- M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit
- Mme Eléonore ROUSSEAU, ITPE, chef de projet
- M. Samuel CADO, ITPE, chef de projet
- M. Jean-Pierre BENISTANT, TSC, chef de projet
- M. Julien CABUT, ITPE, chef de projet
- M. Ludovic VALENTINO, ITPE, chef de projet
- M. Julien CHAMBEYMOND, ITPE, chef de projet

SIR de Moulins :

- M. Philippe CHARBOUILLOT, SACE, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Christian ZUCCALLI, TSP, chef du pôle études
- M. Daniel PERRET, SACN, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Guillaume LAVENIR, chef de projet
- M. Luc MAILLARD, TSC, chef de projet
- M. Romain CHAUMONTET, ITPE, chef de projet
- M. Aimé NICOLIER, ITPE, chef de projet
- M. Patrick BERGER, ITPE, chef de projet (antenne de Mâcon)
- M. Eddy FAOU, ITPE, chef de projet

SREI de Chambéry :

- M. Emmanuel BERNE, ITPE, chef du district de Chambéry, chef du PC Osiris
- M. André PICCHIOTTINO, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Chambéry
- M. Alain DE BORTOLI, contrôleur divisionnaire, responsable d'exploitation du PC OSIRIS
- M. Philippe MANSUY, PNTA, chef du district de Grenoble et chef de l'unité PC Grenoble mission Gentiane
- M. Olivier VALOIS, TSC, adjoint au chef du district de Grenoble

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature.

ARTICLE 4 : Les intérimaires expressément désignés des agents listés ci-dessus bénéficient, dans le cadre de leur intérim, de la même

subdélégation de signature.

ARTICLE 5 : La présente subdélégation prend effet à compter de ce jour.

Lyon, le 01.09.2011

Pour le Préfet, Par délégation  
Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est  
signé Denis HIRSCH

## CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE DIJON

**DELEGATION de SIGNATURE du 1er septembre 2011 -  
Engagements de commandes et liquidations de factures relevant  
de la Direction des Services Techniques, Logistiques et Mission  
Bocage Central**  
(annulant celles du 03/05/2010)

Pierre-Charles PONS,  
Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,  
Vu le décret 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs d'établissements,  
Vu l'arrêté ministériel de nomination en date du 4 Décembre 2006,  
donne délégation à Madame Joelle LAVANANT, et en cas d'empêchement de celle-ci à :

- Madame Martine MAIGROT :
- Madame Christelle VERHELST
- Monsieur Daniel JACQUES

pour signer en mes noms et place les engagements de commandes et les liquidations de factures des opérations enregistrées sur les comptes suivants :

Comptes :

- 613.2530
- 624.3
- 626.10
- 626.3
- 628.80

Le Directeur Général  
signé Pierre-Charles PONS

**DELEGATION de SIGNATURE du 1er septembre 2011 -  
Engagements de commandes et liquidations de factures relevant  
de la Direction des Services Techniques, Logistiques et Mission  
Bocage Central**  
(annulant celles du 03/05/2010)

Pierre-Charles PONS,  
Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,  
Vu le décret 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs d'établissements,  
Vu l'arrêté ministériel de nomination en date du 4 Décembre 2006,  
donne délégation à Mesdames Joelle LAVANANT et Martine MAIGROT, et en cas d'empêchement de celles-ci à :

- Madame Christelle VERHELST
- Monsieur Hubert FAVELIER

pour signer en mes noms et place les engagements de commandes et les liquidations de factures des opérations enregistrées sur les comptes suivants :

Budget H : Comptes 203.10,

2382.... y compris l'opération « Bocage Central » et à l'exclusion des opérations d'équipement.

donne délégation à Madame Joelle LAVANANT, et en cas d'empêchement de celle-ci à :

- Monsieur Daniel JACQUES
- Monsieur Olivier FONTANEAU
- Monsieur Jordan DEBORTOLI

pour signer en mes noms et place les engagements de commandes et les liquidations de factures des opérations enregistrées sur les comptes suivants :

Budget H :

Comptes 213.5  
602160, 6131580, 602631, 602634, 602635, 60611, 60612, 60618, 606230, 606231, 606232, 61322, 613252, 615221, 615223, 6152580, 6152680, 6283, 62880, 65880, 67220, 672380

Budgets B et J :

Comptes 615.22, 615.58, 615.68, 672.140.

Budget A :

Comptes 606.120, 615.20.

Le Directeur Général  
signé Pierre-Charles PONS

**DELEGATION de SIGNATURE du 1er septembre 2011 -  
Présidence Commission Appel d'Offres**  
(annule et remplace celle du 03/05/2010)

Pierre-Charles PONS,  
Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,  
Vu le décret 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs d'établissements,  
Vu l'arrêté ministériel de nomination en date du 4 Décembre 2006,  
donne délégation à Monsieur Barthélemy MAYOL, Directeur Général Adjoint, pour présider en mon nom la Commission d'Appel d'Offres de l'établissement,

et en cas d'empêchement de celui-ci à :

- Madame Martine MAIGROT, Directrice Adjointe,

et en cas d'empêchement de celle-ci à :

- Madame Joelle LAVANANT, Directrice Adjointe.

Le Directeur Général  
signé Pierre-Charles PONS

**DELEGATION de SIGNATURE du 1er septembre 2011- Direction  
Générale**  
(annule et remplace celle du 03/05/2010)

Pierre-Charles PONS,  
Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,  
Vu le décret 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs d'établissements,  
Vu l'arrêté ministériel de nomination en date du 4 Décembre 2006,  
donne délégation à :

Monsieur Barthélemy MAYOL, Directeur Général Adjoint,  
Mademoiselle Lucie BERNARD, Secrétaire Générale  
pour signer en mes nom et place toutes pièces administratives et comptables relatives à la gestion de l'établissement.

Le Directeur Général  
signé Pierre-Charles PONS

**DELEGATION de SIGNATURE du 1er septembre 2011 - Signature  
des marchés relevant de la Direction des affaires économiques,  
de la Direction des services techniques, logistiques et Mission  
Bocage Central**

(annulant celle du 03/05/2010)

Pierre-Charles PONS,  
Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital  
relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation  
de signature des directeurs d'établissements,

Vu l'arrêté ministériel de nomination en date du 4 Décembre 2006,  
donne délégation à :

- Monsieur Hubert FAVELIER, pour tout type de marché ;
- Mesdames Joelle LAVANANT et Martine MAIGROT, pour les  
marchés d'études, maîtrise d'œuvre et travaux.

Le Directeur Général  
signé Pierre-Charles PONS

---



**R.A.A. 2011 déjà parus**

N° 1 Spécial	du 3 janvier 2011	N° 15 Spécial	du 5 mai 2011
N° 2 Spécial	du 10 janvier 2011	N° 16 Spécial	du 16 mai 2011
N° 3 Spécial	du 12 janvier 2011	N° 17	du 24 mai 2011
N° 4 Spécial	du 24 janvier 2011	N° 18 Spécial	du 26 mai 2011
N° 5	du 31 janvier 2011	N° 19 Spécial	du 30 mai 2011
N° 6 Spécial	du 1er février 2011	N° 20 Spécial	du 9 juin 2011
N° 7 Spécial	du 16 février 2011	N° 21 Spécial	du 15 juin 2011
N° 8	du 28 février 2011	N° 22	du 30 juin 2011
N° 9 Spécial	du 8 mars 2011	N° 23 Spécial	du 11 juillet 2011
N° 10 Spécial	du 16 mars 2011	N° 24 Spécial	du 18 juillet 2011
N° 11	du 31 mars 2011	N° 25	du 27 juillet 2011
N° 12 Spécial	du 7 avril 2011	N° 26 Spécial	du 5 août 2011
N° 13 Spécial	du 18 avril 2011	N° 27 Spécial	du 18 août 2011
N° 14	du 29 avril 2011	N° 28	du 31 août 2011

---

L'intégralité des documents de ce recueil est disponible auprès des services visés en en-tête

---

**Le Directeur de la Publication :**  
Madame la Préfète de la région Bourgogne  
Préfète du département de la Côte d'Or  
Dépôt légal 3ème trimestre 2011 - Atelier PAO/REPROGRAPHIE